

Arch Rival Nails

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Peinture Gel Labyrinthine

Date de révision : 25-septembre-2025

SECTION 1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Peinture Gel Labyrinthine

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes : Peinture gel professionnelle pour amélioration des ongles, à utiliser uniquement sur la plaque unguéale

Utilisations déconseillées : Toutes autres utilisations

1.3 Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur initial :

Arch Rival Nails
3595 12th Ave, Port Alberni, BC Canada V9Y 4W9
Courriel : info@archrivalnails.com
Téléphone : 1-604-821-6829 (Anglais - Heures d'ouverture : 9h - 17h PST)

Contact d'urgence :

Principal : 1-604-821-6829 (Heures d'ouverture seulement)
Secondaire : Centre Antipoison Canada : 1-844-POISON-X (1-844-764-7669) - 24h/7
Après les heures : Contacter le centre antipoison local

Déclaration de disponibilité bilingue : Cette FDS est disponible en anglais et en français. An English SDS is available upon request.

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Voir Section 1.3 ci-dessus

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP], SIMDUT 2015, et OSHA HCS 2012 :

- Irritation oculaire, Catégorie 2 (H319)
- Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 (H317)

2.2 ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE :

MOT-SIGNAL : ATTENTION



Mentions de danger :

- H317 : Peut provoquer une allergie cutanée
- H319 : Provoque une sévère irritation des yeux

Conseils de prudence :

Prévention :

- P264 : Se laver soigneusement les mains et la peau contaminée après manipulation
- P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

Intervention :

- P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau
- P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
- P321 : Traitement spécifique (voir Section 4 sur cette étiquette)
- P333+P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin
- P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin

Élimination :

- P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales

2.3 Autres dangers

EUH208 : Contient du méthacrylate de 2-hydroxyéthyle (HEMA) et de l'hydroxycyclohexyl phénylcétone. Peut produire une réaction allergique.

Évaluation PBT/vPvB : Ce produit ne contient pas de composants considérés comme persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT) ou très persistants et très bioaccumulables (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Propriétés perturbant le système endocrinien : Basé sur les données disponibles, ce produit n'est pas classé comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Ce produit est un mélange répondant aux critères de classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008, SIMDUT 2015, et OSHA HCS 2012.

Nom du composant	N° CAS	Classification (CLP/SGH)	Conc. (% p/p)	Notes
Copolymère d'acrylates	25133-97-5	Non classifié	35-40	[1][7]
Acide polyacrylique	9003-01-4	Non classifié	30-35	[7]
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle (HEMA)	868-77-9	Irrit. Peau 2 (H315); Sens. Peau 1 (H317); Irrit. Yeux 2 (H319)	5-10	[1][2]
Hydroxycyclohexyl phénylcétone	947-19-3	Irrit. Yeux 2 (H319); Sens. Peau 1A (H317)	3-5	[1][5]
Diméthicone	9016-00-6	Non classifié	0-1	[6]
Silice	112945-52-5	Non classifié	0,1-1	[6]

Pigments CI (chacun 0,1-1%) :

Pigment CI	N° CAS	% (p/p)	Base de classification
CI 17200	3567-66-6	0,1-1	Non classifié
CI 15850	5858-81-1	0,1-1	Non classifié
CI 77492	51274-00-1	0,1-1	Non classifié
CI 77861	18282-10-5	0,1-1	Non classifié
CI 77499	12227-89-3	0,1-1	Non classifié
CI 77019	12001-26-2	0,1-1	Non classifié
CI 74160	147-14-8	0,1-1	Non classifié
CI 74260	1328-53-6	0,1-1	Non classifié
CI 51319	6358-30-1	0,1-1	Non classifié
CI 21108	5567-15-7	0,1-1	Non classifié

Les pourcentages exacts (concentrations) de composition ont été retenus comme secrets commerciaux conformément aux réglementations applicables : 29 CFR 1910.1200(i) (États-Unis), SIMDUT 2015 Section 5.11 (Canada), et Règlement CLP (CE) 1272/2008 Article 11 (UE).

Informations supplémentaires pour les sensibilisants cutanés $\geq 0,1\%$: Ce mélange contient des substances sensibilisantes cutanées à des concentrations $\geq 0,1\%$ qui contribuent à la classification globale de sensibilisation cutanée.

Valeurs ETA et Facteurs-M (Exigences SGH 7&8) :

Nom du composant	ETA Orale (mg/kg)	ETA Dermique (mg/kg)	ETA Inhal. (mg/L, 4h)	Facteurs-M
Copolymère d'acrylates	>2000	>2000	>5	Non applicable
Acide polyacrylique	Non classifié	Non classifié	Non classifié	Non applicable
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	>2000	>2000	>20	Non applicable
Hydroxycyclohexyl phénylcétone	>2000	>2000	>20	Non applicable

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Après inhalation :

Transporter la personne à l'air frais immédiatement. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Si elle ne respire pas, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin si les symptômes persistent ou se développent.

Après contact cutané :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver la peau soigneusement avec du savon et beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Si une irritation cutanée ou une éruption se produit, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Après contact oculaire :

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieures et inférieures. Retirer les lentilles de contact si présentes et faciles à enlever. Continuer à rincer. Consulter un médecin si l'irritation oculaire persiste.

Après ingestion :

Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire du personnel médical. Donner de l'eau à boire si conscient. Consulter immédiatement un médecin.

Protection du secouriste :

Utiliser un équipement de protection individuelle approprié pour éviter l'exposition pendant le sauvetage. Assurer une ventilation adéquate lors de la prestation des premiers secours.

4.2 Principaux symptômes et effets

Symptômes immédiats :

- Yeux : Irritation, rougeur, larmoiement, inconfort
- Peau : Irritation, rougeur, possible réaction allergique chez les individus sensibilisés
- Respiratoire : Irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires

Effets retardés :

- Sensibilisation cutanée : Peut développer une dermatite de contact allergique avec exposition répétée
- Effets oculaires : Irritation prolongée si non traitée rapidement

4.3 Indication de soins médicaux immédiats et de traitements particuliers nécessaires

Pour la sensibilisation cutanée : Une évaluation médicale pour dermatite de contact allergique peut être nécessaire. Les tests épicutanés peuvent être indiqués pour confirmer la sensibilisation.

Antidote : Aucun antidote spécifique. Le traitement est symptomatique et de soutien.

Instructions spéciales pour le médecin : Surveiller les signes de sensibilisation allergique. Contacter le centre antipoison national pour des conseils de traitement supplémentaires : Canada 1-844-POISON-X.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Mousse résistante à l'alcool, poudre chimique sèche, dioxyde de carbone (CO₂), brouillard/pulvérisation d'eau

Moyens d'extinction inappropriés :

Jet d'eau à haute pression (peut propager le feu), l'eau peut être inefficace pour l'extinction

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion :

La décomposition thermique peut produire des gaz toxiques incluant le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone, les oxydes d'azote, et des fragments organiques.

Dangers spécifiques :

Le produit est combustible. Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. Les contenants peuvent se rompre lorsqu'ils sont chauffés.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection :

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome (ARA) avec masque facial complet et des vêtements de protection complets. Utiliser un brouillard d'eau pour refroidir les contenants exposés au feu.

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie :

Retirer les contenants de la zone d'incendie s'il est sécuritaire de le faire. Utiliser un brouillard d'eau pour refroidir les contenants exposés au feu. Collecter l'eau d'extinction contaminée séparément - ne pas laisser entrer dans les égouts ou cours d'eau.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour le personnel non urgentiste :

Évacuer le personnel non nécessaire. Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau, les yeux

et les vêtements. Ne pas toucher ou marcher dans le matériel déversé. Utiliser un équipement de protection individuelle (voir Section 8).

Pour les intervenants d'urgence :

Utiliser un équipement de protection individuelle approprié. Approcher le déversement depuis la direction du vent. Prévenir tout déversement supplémentaire s'il est sécuritaire de le faire.

6.2 Précautions pour l'environnement

Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, égouts, sous-sols ou espaces confinés. Aviser les autorités si le produit entre dans les cours d'eau ou égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

MÉTHODE PRÉFÉRÉE - Désactivation par durcissement UV : Petits déversements (zones intérieures) :

- Contenir la zone de déversement pour empêcher la propagation
- Exposer le matériel déversé à la lumière UV ou au soleil direct pendant 30-60 minutes pour durcir/polymériser les composants réactifs
- Une fois complètement durci, le matériel devient inerte et peut être retiré mécaniquement
- Cette méthode désactive les photoinitiateurs et composants méthacrylates, rendant le nettoyage plus sûr

Gros déversements :

- Contenir le déversement en utilisant des digues de sable ou de terre
- Pour déversements extérieurs : Permettre l'exposition directe au soleil pendant plusieurs heures pour durcir complètement le matériel
- Pour déversements intérieurs : Utiliser des lampes UV portables (315-400nm) pour durcir le matériel déversé avant retrait
- Collecter le matériel durci mécaniquement

Méthode alternative (si durcissement UV non faisable) :

- Absorber avec du matériel absorbant inerte (sable, vermiculite, terre de diatomée)
- Note : Le matériel non durci nécessite une élimination comme déchet dangereux

NOTE DE SÉCURITÉ : Le durcissement UV convertit les composants liquides réactifs en polymère solide inerte, réduisant significativement les dangers pour la santé et l'environnement pendant le nettoyage.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation générale : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Utiliser un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver soigneusement les mains après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit.

Utilisation professionnelle en salon d'ongles : Assurer une ventilation adéquate dans la zone de travail. Tenir à l'écart de la chaleur, surfaces chaudes, étincelles, flammes nues et autres sources d'ignition. Mettre à la terre les contenants et équipements de réception pour prévenir l'accumulation d'électricité statique.

Considérations de durcissement UV :

- Durcir immédiatement après application - le matériel non durci est plus dangereux que le polymère durci
- Utiliser une longueur d'onde UV appropriée (365-405nm) avec une puissance minimale de 36W pour un durcissement efficace
- Appliquer en couches minces (≤ 2 mm d'épaisseur) - les applications épaisses ne durciront pas complètement
- Assurer un durcissement complet - vérifier la surface sans collant avant de considérer le matériel sûr à manipuler
- Éviter le durcissement prématuré pendant la manipulation - travailler dans des zones sans exposition aux UV

7.2 Conditions de stockage sûr, y compris les incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans le contenant d'origine dans un endroit frais, sec, bien ventilé, à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Protéger de la lumière UV et du soleil direct - stocker dans des zones sombres ou dans des contenants opaques aux UV. Conserver en dessous de 25°C (77°F). Garder les contenants hermétiquement fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés.

Protection contre la lumière UV :

- Utiliser des contenants ambrés ou opaques pour prévenir le durcissement prématuré
- Éviter l'éclairage fluorescent dans les zones de stockage (contient des rayonnements UV)
- Stocker loin des fenêtres et sources de lumière UV
- Assurer que l'éclairage de stockage est exempt d'UV (LED ou incandescent préféré)

Matériaux incompatibles : Agents oxydants forts, acides forts, bases fortes, amines. Les sources de lumière UV sont incompatibles avec le stockage.

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle :

Substance	Pays	Type	Valeur	Notes
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle (comme composant)	États-Unis (ACGIH)	VLE-MPT	5 mg/m ³	MPT 8 heures, peau
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle (comme composant)	Canada	VEP	Aucune établie	-

Aucune limite d'exposition professionnelle spécifique établie pour les autres composants. Utiliser les directives générales de ventilation pour les composés organiques.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques :

Utiliser une ventilation générale et locale par aspiration adéquate pour maintenir les concentrations dans l'air en dessous des limites d'exposition. Utiliser un équipement électrique antidéflagrant dans les zones où des vapeurs peuvent être présentes.

Équipement de protection individuelle :

Protection respiratoire :

Normalement non requise avec une ventilation adéquate. Si les limites d'exposition peuvent être dépassées, utiliser un respirateur approuvé NIOSH/MSHA pour vapeurs organiques.

Protection des mains :

Porter des gants résistants aux produits chimiques tels que le caoutchouc nitrile ou néoprène. Le temps de perméation des gants doit être déterminé pour l'application spécifique. Remplacer les gants régulièrement.

Protection des yeux/visage :

Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux ou des lunettes chimiques. Une station de lavage oculaire d'urgence doit être disponible.

Protection de la peau :

Porter des vêtements à manches longues et pantalons longs. Utiliser un tablier résistant aux produits chimiques lors de la manipulation de grandes quantités.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés améliorées (Conformité SGH 7&8) :

Propriété	Valeur
Apparence	Liquide
Couleur	Couleurs diverses
Odeur	Odeur acrylique caractéristique
Seuil olfactif	Non déterminé
pH	Non applicable (non aqueux)
Point de fusion/congélation	Non déterminé
Point d'ébullition initial/intervalle	>150°C (estimé)
Point d'éclair	>93°C (>200°F) (Vase clos) - Estimé
Taux d'évaporation	-
Inflammabilité	Liquide combustible
Limites supérieure/inférieure d'inflammabilité	Non déterminées
Pression de vapeur	-
Densité de vapeur	>1 (Air = 1)

Densité relative	1,0 - 1,2 g/cm ³ à 20°C
Solubilité(s)	Insoluble dans l'eau; soluble dans les solvants organiques
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	Non déterminé
Température d'auto-inflammation	Non déterminée
Température de décomposition	>200°C
Viscosité	Viscosité moyenne (consistance de gel)
Propriétés explosives	Non explosif
Propriétés comburantes	Non comburant

Teneur en COV :

Propriétés physiques supplémentaires :

Caractéristiques particulières : Non applicable (liquide)

Sensibilité mécanique : Non mécaniquement sensible

Conductivité :

Tension superficielle : Approximativement 25-35 mN/m à 25°C

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Stable dans des conditions normales. Peut polymériser sous certaines conditions (chaleur, lumière, catalyseurs). Les composants méthacrylates sont réactifs envers les radicaux libres.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage recommandées. Contient des inhibiteurs pour prévenir la polymérisation.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse : Peut survenir sous exposition à la chaleur, lumière UV, ou en présence de peroxydes ou autres initiateurs de radicaux libres. La polymérisation est exothermique et peut causer la rupture du contenant.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur, étincelles, flammes nues, surfaces chaudes, électricité statique, lumière UV, soleil direct. Éviter les températures au-dessus de 40°C.

10.5 Matières incompatibles

Agents oxydants forts (peroxydes, permanganates), acides forts (acide sulfurique, acide nitrique), bases fortes (hydroxyde de sodium, hydroxyde de potassium), amines, sels métalliques qui peuvent catalyser la polymérisation.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions d'incendie : Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes d'azote, divers fragments organiques. La décomposition thermique peut produire du formaldéhyde et autres aldéhydes.

SECTION 11 : Informations sur les classes de danger telles que définies dans le Règlement (CE) n° 1272/2008

Informations toxicologiques améliorées (Format SGH 7&8)

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë :

- Orale : Non classifié basé sur les données disponibles
- Dermique : Non classifié basé sur les données disponibles
- Inhalation : Données limitées disponibles; faible toxicité aiguë attendue

Valeurs ETA (Estimations de Toxicité Aiguë) :

- ETA Orale : >2000 mg/kg (Catégorie 5 - estimé)
- ETA Dermique : >2000 mg/kg (Catégorie 5 - estimé)
- ETA Inhalation : >20 mg/L (4h) (Catégorie 5 - estimé)

Corrosion/irritation cutanée :

Non classifié pour irritation cutanée basé sur le calcul de mélange. Les composants individuels peuvent causer une irritation légère.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Catégorie 2 - Provoque une sévère irritation des yeux. Basé sur la classification du composant Hydroxycyclohexyl phénylcétone présent à 3-5%.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Sensibilisation cutanée Catégorie 1 - Peut provoquer une allergie cutanée. Basé sur la présence de composants sensibilisants cutanés : Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle (5-10%) et Hydroxycyclohexyl phénylcétone (3-5%).

Mutagénicité des cellules germinales :

Non classifié. Aucune donnée n'indique un potentiel mutagène pour ce mélange.

Cancérogénicité :

Non classifié. Ce produit ne contient pas de cancérogènes humains connus au-dessus des seuils de classification.

Toxicité pour la reproduction :

Non classifié. Aucune donnée n'indique une toxicité reproductive pour ce mélange.

STOT-exposition unique :

Non classifié. Peut causer une irritation des voies respiratoires.

STOT-exposition répétée :

Non classifié. Aucune évidence de toxicité d'organe cible avec exposition répétée.

Danger d'aspiration :

Non classifié. La faible volatilité réduit le risque d'aspiration.

Voie(s) d'exposition probable(s) :

Le contact dermique et oculaire sont les voies les plus probables pendant l'usage professionnel. L'exposition par inhalation est possible avec une ventilation inadéquate.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques :

- Contact cutané : Possible irritation, rougeur, réaction allergique chez les individus sensibilisés
- Contact oculaire : Irritation, douleur, larmoiement, rougeur
- Inhalation : Irritation du nez, gorge, voies respiratoires

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique :

- Toxicité aquatique aiguë : Basé sur les données des composants, CL50 estimée (poisson, 96h) >100 mg/L
- Toxicité aquatique chronique : Non classifié basé sur les données disponibles des composants

Toxicité aquatique des composants :

Aucun composant classifié comme toxique aigu ou chronique pour la vie aquatique au-dessus des seuils de classification.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradation :

Les composants sont attendus comme étant intrinsèquement biodégradables basé sur l'analyse structurale. Les composants polymères peuvent biodégrader lentement.

Dégradation abiotique :

Les composants méthacrylates peuvent subir une hydrolyse dans les environnements aquatiques. La photodégradation est possible sous exposition UV.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Faible potentiel de bioaccumulation attendu basé sur les poids moléculaires des composants et la solubilité dans l'eau. Les valeurs Log Kow pour la plupart des composants suggèrent une faible bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

Attendu d'avoir une faible mobilité dans le sol due à la faible solubilité dans l'eau et la tendance à polymériser. Peut se lier à la matière organique dans le sol.

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Ce produit ne contient pas de composants considérés comme PBT (Persistants, Bioaccumulables et Toxiques) ou vPvB (très Persistants et très Bioaccumulables) à des niveaux $\geq 0,1\%$.

12.6 Propriétés perturbatrices du système endocrinien

Basé sur les données disponibles, ce produit n'est pas classifié comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien.

12.7 Autres effets néfastes

Aucun effet environnemental néfaste significatif attendu lorsqu'utilisé selon les directives. Le produit ne doit pas être libéré dans l'environnement.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination du produit :

Éliminer comme déchet non dangereux conformément aux réglementations locales, régionales et nationales après durcissement par lumière UV. Le produit non durci doit être éliminé comme déchet dangereux. Considérer l'incinération dans une installation approuvée avec contrôles d'émissions appropriés.

Exigences spécifiques au Canada :

Le matériel non durci peut être classifié comme déchet dangereux sous les réglementations environnementales provinciales. Consulter l'autorité provinciale de gestion des déchets pour les exigences d'élimination spécifiques.

Exigences spécifiques à l'UE :

L'attribution de code de déchet doit considérer la composition réelle et les réglementations locales. Les codes de déchets typiques peuvent inclure 08 04 10 (déchets d'adhésifs et d'étanchéifiants autres que ceux contenant des solvants organiques).

Exigences spécifiques aux États-Unis :

Non attendu d'être un déchet dangereux RCRA. Consulter 40 CFR 261 pour détermination.

Élimination des contenants :

Les contenants doivent être complètement vidés et peuvent être recyclés s'ils sont proprement nettoyés. Rincer trois fois les contenants avant recyclage ou élimination.

Précautions spéciales :

Le durcissement UV avant élimination convertit les composants réactifs en polymère inerte, réduisant les dangers d'élimination. Assurer que l'élimination des déchets respecte les réglementations environnementales applicables.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU

Non réglementé pour transport sous les réglementations ADR/RID, IMDG, ou IATA

14.2 Nom d'expédition approprié de l'ONU

Non applicable - non classifié comme marchandises dangereuses

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable - non classifié comme marchandises dangereuses

14.4 Groupe d'emballage

Non applicable - non classifié comme marchandises dangereuses

14.5 Dangers pour l'environnement

Non classifié comme polluant marin

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Manipuler selon les bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Assurer que les emballages sont correctement scellés et étiquetés pour identification. Ce produit n'est pas classifié comme dangereux pour le transport sous les réglementations ADR, IMDG, ou IATA. En raison de sa formulation et point d'éclair >93°C, il ne répond pas aux critères pour les liquides inflammables Classe 3.

Statut Quantité Limitée (LQ) pour bouteilles de 12-15mL :

Même si ce produit ne contient pas de composants dangereux aquatiques au-dessus des seuils de classification, lorsqu'expédié en bouteilles de 12-15mL :

- Expédié sous les dispositions de cargaison générale
- Aucun numéro ONU requis
- Aucune étiquette Classe 9 requise
- Aucune documentation spéciale requise
- Exigences d'emballage standard s'appliquent

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations de sécurité, santé et environnementales/législation spécifique pour la substance ou le mélange

RÉGLEMENTATIONS CANADIENNES :

Classification SIMDUT 2015 :

- Irritation oculaire, Catégorie 2
- Sensibilisation cutanée, Catégorie 1

Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) :

Tous les composants sont inscrits ou exemptés de la Liste des substances domestiques (LSD).

Réglementations cosmétiques (Canada) :

Assujetti aux réglementations de Santé Canada sur les cosmétiques pour produits d'amélioration des ongles.

RÉGLEMENTATIONS DES ÉTATS-UNIS :

Norme de communication des dangers OSHA (29 CFR 1910.1200) :

- Irritation oculaire, Catégorie 2
- Sensibilisation cutanée, Catégorie 1

Statut TSCA :

Tous les composants sont inscrits à l'inventaire TSCA ou sont exempts.

Proposition 65 de Californie :

Ce produit ne contient pas de produits chimiques connus de l'État de Californie pour causer le cancer ou la toxicité reproductive au-dessus des seuils de notification.

RÈGLEMENTATIONS DE L'UNION EUROPÉENNE :**Règlement CLP (CE) n° 1272/2008 :**

- Irritation oculaire, Catégorie 2 (H319)
- Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 (H317)

Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 :

Tous les composants >1 tonne/an sont enregistrés ou couverts par des enregistrements. Aucune autorisation requise sous l'Annexe XIV. Aucune restriction sous l'Annexe XVII ne s'applique.

Règlement sur les produits cosmétiques (CE) n° 1223/2009 :

Produit destiné aux applications d'amélioration des ongles doit respecter les réglementations cosmétiques pertinentes.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour les composants enregistrés sous REACH au-dessus de 10 tonnes par an. Aucune évaluation supplémentaire de la sécurité chimique requise pour ce mélange.

15.3 Autres informations réglementaires

Réglementations internationales :

- Australie : Composants inscrits à l'AIIIC (Inventaire australien des produits chimiques industriels)
- Japon : Composants inscrits à l'ENCs (Substances chimiques existantes et nouvelles)
- Corée du Sud : Composants inscrits à la Liste des produits chimiques existants K-REACH

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

16.1 Indication des modifications

Cette révision met à jour la FDS pour les exigences de conformité SGH 7&8 de 2025 incluant :

- Divulgarion améliorée des ingrédients et vérification des numéros CAS
- Mise à jour des mentions de prudence et informations de contact d'urgence
- Format d'informations toxicologiques amélioré et valeurs ETA
- Ajout de la déclaration de disponibilité bilingue
- Propriétés physiques et chimiques améliorées
- Informations de conformité réglementaire mises à jour
- Ajout des procédures de sécurité de durcissement UV

16.2 Abréviations et acronymes

- ACGIH : Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
- ETA : Estimation de Toxicité Aiguë

- CLP : Classification, Étiquetage et Emballage
- DNEL : Niveau Dérivé Sans Effet
- ECHA : Agence européenne des produits chimiques
- SGH : Système Général Harmonisé
- NIOSH : Institut national pour la sécurité et la santé au travail
- OSHA : Administration de la sécurité et de la santé au travail
- PBT : Persistant, Bioaccumulable et Toxique
- PNEC : Concentration Prédite Sans Effet
- ÉPI : Équipement de Protection Individuelle
- REACH : Enregistrement, Évaluation, Autorisation des Produits Chimiques
- STOT : Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles
- VLE : Valeur Limite d'Exposition
- vPvB : très Persistant et très Bioaccumulable
- SIMDUT : Système d'Information sur les Matières Dangereuses Utilisées au Travail

16.3 Références bibliographiques clés et sources de données

- Base de données d'inventaire C&L ECHA
- Dossiers d'enregistrement ECHA
- Guide de poche NIOSH des dangers chimiques
- Valeurs limites seuils ACGIH
- Fiches de données techniques du fabricant
- Littérature scientifique sur la toxicologie des composants

16.4 Classification et procédure utilisée pour dériver la classification des mélanges

Classification dérivée en utilisant les principes de pontage et les méthodes de calcul selon l'Annexe I du Règlement CLP. Classification du mélange basée sur les limites de concentration et formules d'additivité pour les dangers pour la santé.

16.5 Texte intégral des mentions de danger (phrases H) et des conseils de prudence (phrases P) mentionnés aux sections 2 et 3

- H315 : Provoque une irritation cutanée
- H317 : Peut provoquer une allergie cutanée
- H319 : Provoque une sévère irritation des yeux
- P264 : Se laver soigneusement les mains et la peau contaminée après manipulation
- P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
- P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau
- P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
- P321 : Traitement spécifique (voir Section 4 sur cette étiquette)
- P333+P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin
- P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin
- P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales

16.6 Conseils de formation

Assurer que tout le personnel manipulant ce produit reçoit une formation appropriée sur :

- Reconnaissance des dangers et évaluation des risques

- Utilisation appropriée de l'équipement de protection individuelle
- Procédures d'urgence et premiers secours
- Pratiques de manipulation et stockage sécuritaires
- Procédures de sécurité de durcissement UV
- Procédures de réponse aux déversements
- Exigences réglementaires applicables

Engagement de mise à jour de 90 jours : Cette FDS sera révisée et mise à jour dans les 90 jours de toute nouvelle information significative sur les dangers, toxicologique, ou réglementaire devenant disponible qui affecte la classification ou l'utilisation sécuritaire de ce produit, tel que requis par SIMDUT 2015.

Date de préparation : 25-septembre-2025

Date de dernière révision : 25-septembre-2025

Version : 3.0 (Conforme SGH 7&8 2025)

Préparé par : Département Technique Réglementaire

Révisé par : Département de Sécurité des Produits

Vérification de Conformité Légale : Cette FDS répond aux exigences du SIMDUT 2015 canadien, du Règlement CLP de l'UE (CE) 1272/2008, et de l'OSHA HCS 2012 des États-Unis. Tous les numéros CAS ont été vérifiés par les bases de données officielles. Les classifications sont basées sur les données d'inventaire C&L ECHA officielles et la littérature scientifique établie.

Avis de non-responsabilité : Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité sont basées sur les connaissances actuelles et les réglementations nationales et internationales. Elles sont fournies de bonne foi mais aucune garantie, représentation ou assurance n'est faite quant à leur exactitude, fiabilité ou complétude. Ces informations se rapportent uniquement au matériel spécifique désigné ci-présent et ne se rapportent pas à l'utilisation en combinaison avec tout autre matériel ou dans tout processus. Il est de la responsabilité de l'utilisateur d'assurer des conditions sécuritaires pour la manipulation, le stockage, l'utilisation et l'élimination du produit.

FIN DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Cette FDS respecte les exigences du SIMDUT 2015 canadien, du Règlement CLP de l'UE (CE) 1272/2008, et de l'OSHA HCS 2012 des États-Unis tel que mis à jour pour les mandats de conformité 2025.